



Conditions générales de service

1. Identification de l'organisme

L'organisme de formation :

FDSEA CONSEIL

Dont le siège social est situé : 19 bis, rue Alexandre Dumas - 80090 AMIENS Cedex 3

SIRET : 309 527 646 000 17

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°32800235780

Représenté par M. François MAGNIER

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Service (CGS) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par FDSEA CONSEIL, conformément aux dispositions légales en vigueur.

3. Inscriptions et contractualisation

Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGS. L'inscription devient définitive à réception de la convention de formation ou du devis signé par le client et/ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO ou autre financeur. L'organisme se réserve le droit de refuser une inscription si le dossier est incomplet ou si les prérequis ne sont pas remplis.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, HT et TTC. Ils figurent sur le devis ou, le cas échéant, sur la convention de formation.

Une convention est établie uniquement lorsqu'il existe un reste à charge pour le stagiaire dans le cadre d'une formation collective, ou pour toute formation individuelle.

Le paiement peut être effectué directement par le client ou par un financeur tiers (OPCO, CPF, employeur).

En cas de prise en charge partielle, le solde reste à la charge du client. Les paiements doivent intervenir dans les délais prévus sur la facture.

5. Annulation, report et remplacement

Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par écrit.

- Plus de 15 jours avant le début : sans frais
- Moins de 15 jours avant le début : 50€ HT

En cas d'absence du participant ou d'annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation, des frais forfaitaires de 50 € HT seront facturés. Ces frais ne sont exigibles qu'en cas de non-participation.

Annulation par l'organisme : en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant dans le cadre d'une formation collective, cette dernière peut être reportée ou annulée, sans indemnité pour le client.

Un participant peut être remplacé par un autre, sous réserve d'acceptation par l'organisme.

6. Obligations de l'organisme

Fournir une prestation conforme à la description figurant dans la convention ou le programme de formation.

Mettre à disposition les moyens pédagogiques, techniques et humains nécessaires.
Remettre à chaque participant une attestation de formation en fin de parcours.

7. Obligations du participant

Respecter le règlement intérieur de l'organisme.

Participer activement aux sessions et signer les feuilles d'émargement.

Respecter les horaires et consignes données par le formateur.

8. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation à d'autres fins que la formation suivie est interdite sans autorisation écrite.

9. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre des formations et en conformité avec le RGPD.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à margot.bardet@fdsea80.fr.

10. Responsabilité

L'organisme n'est pas responsable des pertes ou dommages subis par le client ou les participants, sauf en cas de faute avérée de sa part.

Chaque participant est responsable de ses affaires personnelles durant la formation.

11. Litiges

Les CGS sont soumises au droit français.

Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de l'organisme.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client consommateur a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.